

Femmes de Camargue, à vous l'honneur !

Aidez le Musée de la Camargue à acquérir des œuvres qui rendent hommage aux femmes de Camargue...

Installé dans l'ancienne bergerie du mas du Pont de Rousty, le Musée de la Camargue est un « Musée de France », géré par le Parc naturel régional. L'histoire du rapport Homme/Nature en Camargue s'y déroule au fil du temps, au fil de l'eau, illustrée par des objets, des photographies, peintures, sculptures, images et sons.

En 2018, le musée a présenté une exposition temporaire consacrée au « féminin en Camargue » : femmes sacrées, déesses de la nature, femmes domestiques au service des mas et des hommes, femmes amazones, manadières. Pour raconter cette histoire, six artistes ont prêté ou vendu des œuvres au musée. Face au succès de l'exposition, le musée a souhaité acquérir la totalité des œuvres pour les conserver et continuer de les exposer. Il manque aujourd'hui 4 900 € pour acheter les œuvres des artistes Frédérique Nalbandian et Axelle Remeaud. C'est pour cela que nous faisons appel à vous.

Axelle Remeaud illustre le travail des femmes dans les salins, un travail très dur représenté par des poings tendus vers le ciel en signe de résistance ; ainsi que le désenchantement de ces femmes illustré par des escarpins qui rappellent Cendrillon.

Frédérique Nalbandian a réalisé cinq vierges en savon de Marseille qui évoquent les Saintes Maries de la Mer. Durant l'exposition, les visiteurs les ont transformées avec leurs mains mouillées, comme des statues de sanctuaires polies par les pèlerins.

Pour que les petits, les plus grands, les personnes en situation de handicap puissent continuer à découvrir ces œuvres dans le musée, nous avons besoin de vos dons.

Et si vous nous aidez, nous avons imaginé mille manières de vous remercier...

De bonnes raisons pour devenir mécène du Musée de la Camargue

Vous êtes ...

- épris de patrimoine et de culture,
- sensibilisé à la cause du féminin, ou
- passionné par l'histoire des femmes de Camargue

Comment faire un don ?

Il suffit de donner en un clic via le site sécurisé :

<https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/femmesdecamargue>

À noter : 66% du don est déductible des impôts sur le revenu.